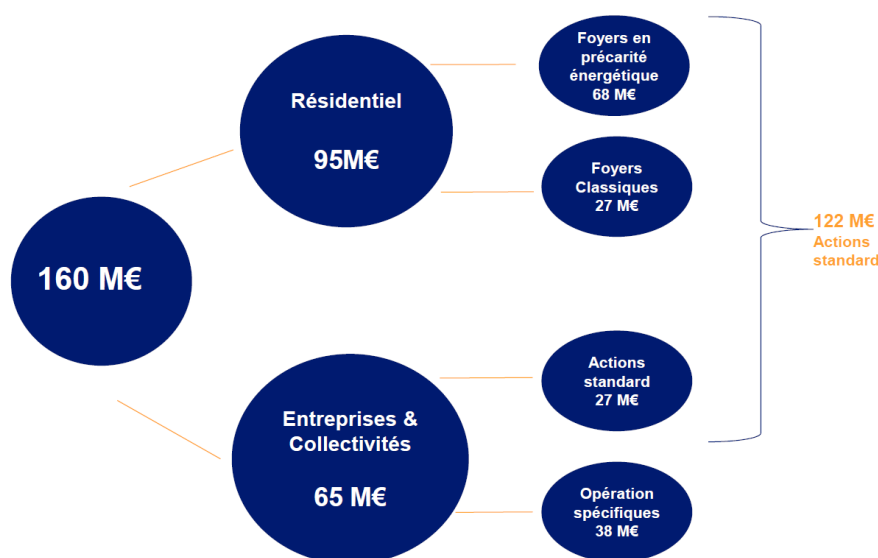




## I- 58 ACTIONS DE MDE POUR LA RÉUNION (délibération CRE du 19/01/2019)

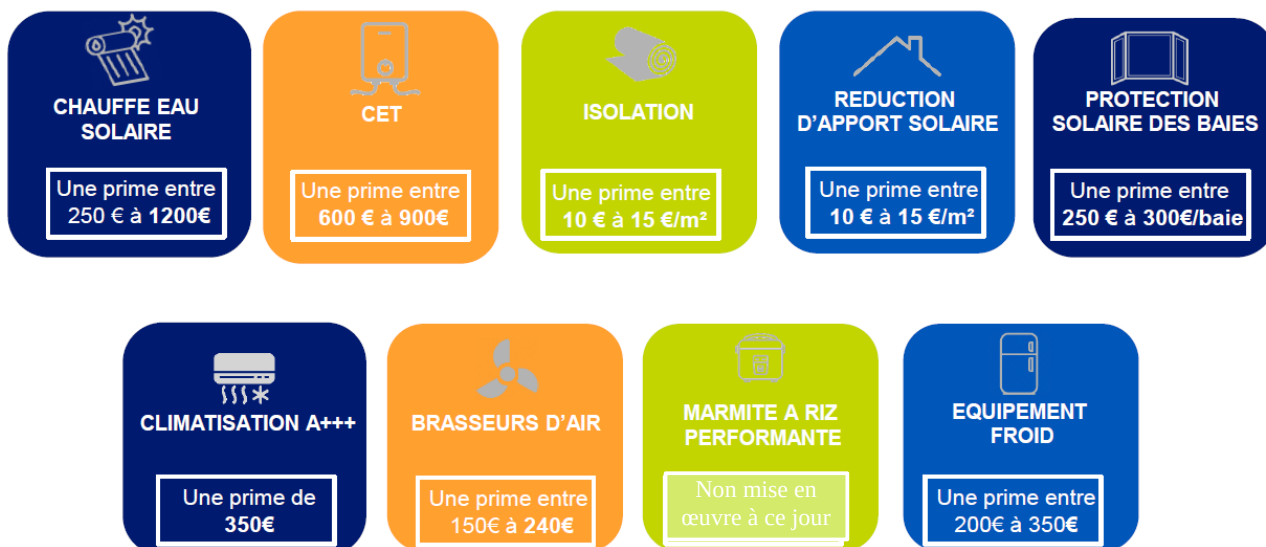
- 36 actions standard pour le **résidentiel** portant sur:
  - L'isolation thermique et la protection solaire permettant d'éviter l'installation de climatiseur
  - Les chauffe-eaux solaires et chauffe-eaux thermodynamiques quand ils s'avèrent plus adaptés
  - Les équipements plus performants (climatiseur, brasseur d'air, électroménager, marmite à riz)
- 20 actions standard pour le **tertiaire et l'industrie** portant sur:
  - L'isolation thermique afin de réduire significativement la climatisation
  - L'amélioration de la performance énergétique de la climatisation et de l'éclairage.
  - L'installation de portes vitrées des meubles frigorifiques,
- 2 actions standard pour les **collectivités** sur la rénovation de l'éclairage public
- Les **actions non standard** : opérations spécifiques sur variateur électronique de vitesse, récupération de chaleur, ...

## II- UNE ENVELOPPE DE 160 M€ POUR FINANCER LES ACTIONS DE MDE



## III- IMPACT DES ACTIONS DE MDE SUR L'ENVIRONNEMENT

- 318 GWh d'énergie évitées par an à partir de 2023 dont :
  - 196 GWh évités/an pour les entreprises & collectivités (70% réalisés en opérations spécifiques)
  - 121 GWh évités /an pour le résidentiel (65% d'économies réalisées concernent les foyers en précarité énergétique)
- Baisse des émissions de gaz à effet de serre estimé à 240 000 tonnes de CO2 par an



$\frac{3}{4}$  des aides concernent le résidentiel  
Environ 20 000 foyers réunionnais /an aidés sur la période 2019-2023

### LES OFFRES AGIR PLUS D'EDF POUR LES ENTREPRISES

